

# Guide à l'usage

## des conseillers presbytéraux de la région Sud-Ouest

Vous venez d'être élus au Conseil presbytéral (CP). Soyez remerciés pour cet engagement ! Le service que vous avez accepté est essentiel à la vie de notre Eglise et à son témoignage. Mais vous vous demandez peut-être comment accomplir au mieux cette tâche.



# Le système presbytérien - synodal

480 Eglises Locales



## L'échelon presbytéral

Chaque association cultuelle locale est administrée et gérée par un conseil presbytéral (litt. « d'anciens ») élu par l'assemblée générale pour 4 ans.

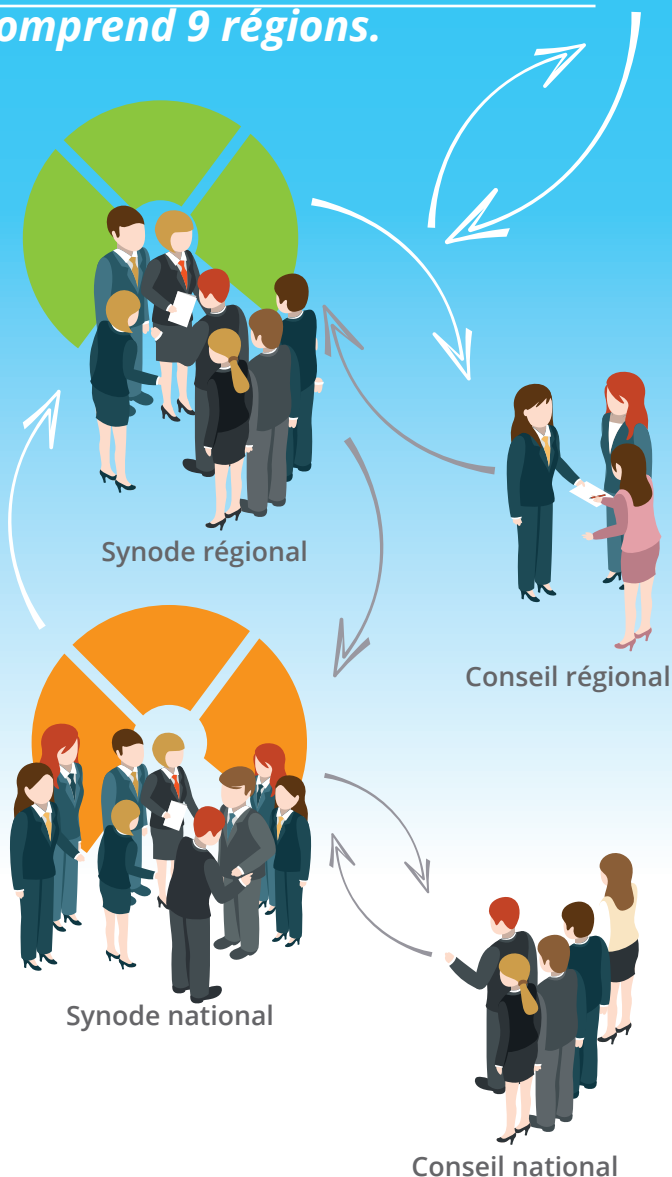
Le pasteur est membre de droit de ce conseil, mais il ne le préside pas nécessairement.

Chacun(e), pasteur et laïc ont une voix équivalente.

**Le consistoire :** les Églises locales d'une même circonscription se rassemblent en consistoire pour vivre la solidarité et initier des actions communes.

*L'Église Protestante Unie comprend 9 régions.*

Conseil presbytéral



## L'échelon synodal régional

Chaque CP en début de mandature nomme son ou ses délégués laïcs, et leurs suppléants, au synode régional. Il existe 9 régions au sein de l'Église Protestante Unie.

Le synode régional élit les membres du conseil régional (CR) ainsi que les équipes synodalisées. Pour le Sud-Ouest (SO), une seule existe : l'équipe régionale d'animation et de coordination. La région se dote d'autres équipes de travail mais qui ne sont pas élues au synode régional.

Par ailleurs, chaque synode régional élit ses délégués (5 pasteurs et 5 laïcs pour le SO) au synode national.

## L'échelon synodal national

Le synode national élit les membres du conseil national (20 laïcs et pasteurs) tous les quatre ans.

Le synode national (annuel) fixe les grandes orientations, formule les textes constitutifs, veille à la solidarité entre tous.



## Missions du conseil presbytéral (CP)

### Missions du conseil presbytéral

1. Porter la responsabilité spirituelle et matérielle de l'Eglise locale.
2. Discerner, reconnaître et coordonner les ministères que Dieu donne à son Eglise pour qu'elle grandisse dans l'amour et soit, au sein du monde, messagère de l'Evangile.

Le CP n'est pas un simple rouage administratif mais un lieu où se confrontent les convictions diverses et se construisent les convictions communes. Il exerce un ministère au service de l'Evangile et de l'Eglise protestante Unie. Chaque conseiller se doit d'être à l'écoute de ceux qui l'ont désigné, et il cherchera à se déterminer dans l'écoute de la Parole.

### Principes de fonctionnement

#### 1. la collégialité

Pour prendre les décisions, on visera le consensus par le débat approfondi. Pendant les séances, le CP veillera à ce que chacun trouve sa place. Il permettra des débats de fond qui s'imposent, afin d'assumer les différences et parfois les différends, et grandir ainsi dans la communion. C'est un travail d'équipe. Lorsqu'il s'agit de prendre une décision sur une personne, il ne faut pas hésiter à utiliser le vote à bulletin secret.

#### 2. la solidarité

Chaque membre du conseil est entièrement libre et responsable des interventions qu'il fait sur les questions abordées en réunion.

Solidarité presbytérale : une fois la décision prise, elle s'impose à tous et chaque conseiller en est solidaire. Si les décisions du conseil sont destinées à être connues de tous, tout conseiller est tenu à une totale discrétion quant au déroulement des débats au sein du conseil.

Solidarité synodale : toute décision prise par le CP doit être conforme à la Constitution de l'Eglise et aux décisions synodales.

### La place du pasteur

Le pasteur est membre de droit du CP tandis que les autres membres sont élus par l'AG. Il est rémunéré tandis que les autres membres sont bénévoles.

Le pasteur n'est ni le patron, ni l'employé du conseil, le principe de la « soumission mutuelle » prévaut. Le pasteur exerce avec les autres un ministère collégial. L'ensemble des décisions matérielles, spirituelles, et organisationnelles sont prises collégialement. Un accompagnement est souhaitable de part et d'autre. Le CP accompagne le pasteur, comme le pasteur accompagne le CP. Le conseil aide le pasteur à discerner les priorités de son ministère tout en tenant compte de ses forces et faiblesses.

Le pasteur fait partie de l'équipe du conseil qui « gouverne l'Eglise locale », et en même temps, il a un ministère personnel (annonce publique de l'Evangile, célébrations des sacrements, ministère de communion, souci de l'unité) cf Constitution article 21 paragraphe 7.

Le conseil nomme et évalue le pasteur régulièrement en lien avec le conseil régional (CR). Chaque année il rend compte de son activité à l'Assemblée Générale et il évalue régulièrement, avec le CR, son projet de vie.



## Conseils pratiques

### Faciliter le fonctionnement

#### 1. Préparation de l'ordre du jour

Il est conseillé que l'ordre du jour soit préparé à l'avance par le bureau du CP.

#### 2. Choisir un animateur

La bonne tenue du débat et son efficacité tiennent également à son animation. Pour chaque conseil, un animateur doit présider, qu'il s'agisse du ou de la présidente du conseil ou d'un conseiller désigné soit ponctuellement, soit à tour de rôle pour diriger les débats. Il distribue les prises de parole et fait respecter l'horaire !

#### 3. Faire un compte-rendu

A chaque rencontre de CP, un compte-rendu (et non un procès-verbal) doit être rédigé. Il doit comporter les décisions prises et les actions à faire. Il est indispensable que ce compte-rendu soit relu et voté par les membres lors de la réunion du CP suivant. Il faut ensuite l'archiver, dans un registre ou un classeur, afin qu'il soit disponible, entre autres, pour le CP actuel et les suivants...

### Les bons réflexes

#### 1. Commencer un CP

Avant ou après le moment spirituel (pasteur et/ou à tour de rôle un laïc), trois temps d'informations sont fortement préconisés. Des nouvelles des membres du CP et des membres de l'Eglise locale (joies, peines...), un partage sur les nouvelles reçues par l'échelon régional ou national, et enfin une évaluation de ce qui s'est passé dans l'Eglise locale (événements - petits et grands, habituels ou exceptionnels - et activités pastorales) depuis la dernière rencontre du CP. Il est rare qu'un CP fasse réellement le bilan spirituel, matériel et financier des événements qui ont eu lieu, alors que cette évaluation est un bon outil d'analyse pour préparer les prochaines actions.

#### 2. Inviter régulièrement les différents ministères de l'Eglise locale

Une Eglise locale est animée par de nombreux ministères locaux : catéchètes, musiciens, responsables de groupe, correspondant Ensemble, webmaster... Il paraît important de faire le point sur ces activités en invitant, une fois par an par exemple, les responsables concernés.

#### 3. Trouver la bonne place pour les finances

Lors de chaque séance du conseil, ou à chaque trimestre, le trésorier indique la situation financière. Généralement il l'analyse avec celle de l'année précédente et le budget prévisionnel afin de donner un point de comparaison. Il est nécessaire de réfléchir à quel moment ce point est abordé dans l'ordre du jour. Il est parfois discuté à la fin de séance, lorsque la fatigue prend le dessus ou au contraire en début de séance, et accapare le CP. Par ailleurs, depuis quelques années, notre Eglise travaille particulièrement sur l'animation financière. Des plaquettes et des courriers sont édités par l'Union ou la Région, les Eglises locales s'investissent dans les activités lucratives... L'ensemble des initiatives d'animations financières sont aussi à discuter en CP.

#### 4. Des équipes autres que le CP

Pour les dossiers qui demandent une compétence particulière, la réflexion préalable peut être confiée à une commission technique.

### Des points de vigilance

#### 1. Les fichiers à jour

Le CP tient à jour le fichier des membres de l'Eglise locale et le fichier des membres de l'association culturelle. Nous nous heurtons aujourd'hui à un manque d'informations sur les familles qui composent l'Eglise locale. Pour établir des invitations ciblées (suivant les âges...), entretenir le lien, faciliter les visites, envoyer une carte d'anniversaire... des informations complémentaires, en dehors de la simple adresse, sont précieuses.



## Projet de vie

Ainsi, tout en suivant les prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur la détention et la consultation des fichiers, chaque CP doit trouver « son moyen » pour entretenir une mémoire de la paroisse. Par exemple, Logéas permet de distinguer la partie finance de la partie fichier.

### 2. Les registres

Ce sont des documents privés et non publics, qui doivent enregistrer « tout acte pastoral », qui sont sous la responsabilité du CP et qui ne peuvent être consultés que d'une manière très étroitement définie. Le fondement de cette réglementation est le respect de la vie privée des personnes et les règles édictées par la CNIL. Les Eglises ou groupements à caractère religieux peuvent établir des fichiers électroniques sans avoir déclaré préalablement de tels fichiers à la CNIL. Mais la dispense de déclaration n'exonère en rien le responsable de toutes ses obligations relatives à la protection des données à caractère personnel. Il appartient au conseil presbytéral de prendre les dispositions pour que nul ne puisse de sa propre initiative «emprunter » ces registres.

### 3. Les différentes activités échelonnées dans le temps

Le CP assure le suivi des activités courantes. Il met l'accent sur une ou (des) activité(s) décidée(s) pour l'année en cours (parcours alpha, Théovie, évangéliser les rencontres habituelles, cycle de conférences...). Enfin, il porte la responsabilité du projet de vie qui se déploie sur trois ans. Cela demande une réflexion du conseil (ou de l'AG) : où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ? Comment y allons-nous ? Cet exercice permet de dresser des priorités, avec un programme sur 3 ans.

## Etapes pour structurer un projet de vie

### A. Analyse de l'existant

- Points forts et points faibles.
- Évolutions de notre Église depuis une génération.
- Notre Église dans son environnement social.

### B. Quelles sont nos ambitions, nos convictions

- Que souhaitons-nous pour notre Église ?
- Quelle est sa raison d'être ?
- Que rêvons-nous pour notre Église ?
- Quelles sont nos possibilités vu nos forces et nos faiblesses ?

### C. Les missions, les priorités

- Formuler des objectifs vérifiables, concrets et si possible chiffrés.
- Chercher les moyens pour réaliser ces missions et les personnes ou institutions avec qui les mettre en place.
- Au bout d'un certain temps, il faut savoir ajuster, mesurer le chemin parcouru, et apporter des modifications.

## Notre défi pour aujourd'hui

Notre Église se trouve à la croisée des chemins. Son mot d'ordre est d'être une Église de témoins. Elle veut ainsi répondre à l'appel de l'Évangile et prendre en compte le contexte social et ecclésial.

L'Église ne peut pas se centrer seulement sur ce qu'elle apporte à ceux qui ont choisi de la rejoindre. Elle ne s'adresse pas seulement aux abonnés en offrant aux autres un signal brouillé.

L'Église de témoins cherche à manifester ce qui la fait vivre en clair. Elle a le souci non pas de maintenir l'étendard d'un langage daté mais de proposer l'Évangile de manière perceptible.



## Feuille de route

### Feuille de route de la région Sud-Ouest

Le synode régional de 2015 a dressé un bilan. Nos Églises accueillent des personnes nouvelles parfois de manière très significative, mais la plupart restent sur le seuil. Notre volonté est de faire route avec elles. Pour cela, le synode a mis en lumière différents axes auxquels la région, comme les Églises locales, sont appelées à être particulièrement sensibles.

- 1. Accueillir** l'autre tel qu'il est : l'accueil est sans cesse à renouveler.
- 2. Ecouter** les personnes qui frappent à notre porte et celles qui sollicitent un acte pastoral.
- 3. Dialoguer** de manière ouverte et fraternelle mais sans naïveté avec les communautés religieuses, les autorités politiques, la société civile.
- 4. Oser reformuler sa foi** au Christ (abandon du « patois de Canaan », inviter chaque membre à habiter les mots de son témoignage, revisiter les textes liturgiques...).
- 5. Réinventer** sans cesse la catéchèse.
- 6. Utiliser résolument les nouvelles techniques de communication**, tout en restant vigilant à la maîtrise de l'outil informatique et de ses codes.

*Le texte complet est sur le site régional.*

### Ressources Pratiques Régionales (RPR)

La région se compose de 46 associations culturelles, de plus de 500 conseillers presbytéraux.

**1. Elle se met à la disposition** des Églises locales. Elle compte plusieurs départements au service des Églises locales : des équipes (animation, jeunesse, Kt, mission, juridique), des commissions (immeubles, financière, analyse des comptes, internet), des responsables (auto, assurance, oecuménisme, Fédération de l'Entraide, journal Ensemble).

**2. Une secrétaire** Caroline Bramoullé et **une comptable** Karinne Bourgade sont disponibles dans les locaux du conseil régional 3 impasse des Carmes 82000 Montauban pour répondre à vos questions tous les jours de la semaine au 05 63 03 06 78.

#### 3. Des outils de communication.

##### Sont disponibles en juin 2016 :

- Plaquette pour l'animation financière : le don et le legs.
- Plaquette sur la fondation Martin Bucer, un outil juridique pour transmettre, entretenir, préserver (ISF).
- Plaquette de présentation « pour comprendre le budget régional ».
- Documents pour faciliter les démarches administratives avec les « rappels utiles » sur les éléments réglementaires, « comment préparer une assemblée générale », « un pasteur s'en va, un pasteur s'en vient » afin de préparer le départ et l'arrivée d'un pasteur.
- Une brochure de 80 pages de présentation du protestantisme « un regard engagé » (1€).
- Son site : [www.eglise-protestante-unie.fr/region-sud-ouest-r9](http://www.eglise-protestante-unie.fr/region-sud-ouest-r9)
- Sa page facebook : [epudf.sud.ouest](https://www.facebook.com/epudf.sud.ouest)
- Son mensuel « Ensemble »

Le Conseil Régional encourage chaque conseiller à s'abonner au mensuel de la région « Ensemble ».

Tarifs : 23 € abonnement découverte, 40 € abonnement normal.

**A adresser à :** Ensemble – Voix protestante  
Marion BESSE GAUTHIER 16, Rue Maréchal Brune 19100 BRIVE LA GAILLARDE  
09.72.54.89.66 ; [ensemble.marion@orange.fr](mailto:ensemble.marion@orange.fr)



## Ressources nationales

### Outils pour aider le Conseil presbytéral dans sa mission.

Etre membre d'une Église de témoins ce n'est pas se mettre soi-même en avant, ni se placer en surplomb au-dessus des autres pour leur donner de nouvelles normes. C'est recevoir avec d'autres et au milieu d'eux cette parole qui dit une confiance première. Recevoir cette parole en la partageant. Vivre de cette confiance en la rendant contagieuse. Le CP étant au cœur de l'Église, voici quelques outils et références pour aider le conseil dans sa mission.

- La première des ressources pratiques, c'est le livre « Vivre l'Église - Le Conseil presbytéral », dont l'intégralité du contenu se trouve aussi sur le site [www.conseilpresbyteral.fr](http://www.conseilpresbyteral.fr). Sur ce site, on trouve également des animations à vivre en CP, des documents ressources et divers textes.
- Le portail web de l'EPUDF [www.eglise-protestante-unie.fr](http://www.eglise-protestante-unie.fr). Il offre quantité d'informations, d'actualités, d'outils.

**1. Le sens de la mission du CP** « Vous qui êtes appelés à former le Conseil presbytéral de cette Église, vous porterez ensemble la responsabilité spirituelle et matérielle de la communauté ». C'est le premier des engagements que prend le Conseil presbytéral lors de la reconnaissance liturgique de son ministère. Il marque bien que le Conseil presbytéral n'est pas un conseil d'administration d'une association comme les autres. Il y est question de la « responsabilité spirituelle et matérielle ». C'est dire que le travail d'un Conseil presbytéral n'a de sens que s'il est porté par le souffle de l'Esprit Saint, nourri de la lecture commune des Écritures, soutenu par la prière. C'est avec ce souffle qu'il sera à même d'accomplir les tâches attendues de lui. Il sera fort utile de s'approprier la liturgie de reconnaissance du ministère d'un Conseil presbytéral. [https://www.eglise-protestante-unie.fr/prod/file/epudf/upload/nation/reconnaissance\\_ministeres.pdf](https://www.eglise-protestante-unie.fr/prod/file/epudf/upload/nation/reconnaissance_ministeres.pdf) (p. 1 à 9)

### 2. La collégialité

Le Conseil presbytéral se compose de personnes diverses, chacune ayant ses propres centres d'intérêt dans la vie paroissiale, sa propre manière d'exprimer et de vivre sa foi. Mais elles sont responsables ensemble de la vie de l'Église locale. Sur ce thème, voir le livre sur le CP, p.43-59 et 89-113. Il appartient au CP de discerner les personnes appelées à exercer un ministère local (animateur de culte, catéchète, ...). La brochure « Discerner », disponible à la région est là pour aider ce travail.

### 3. L'animation de la vie paroissiale

Au cœur de la vie communautaire d'une Église locale, nous trouvons trois éléments importants : la Bible, la prière, la rencontre. Ils nourrissent le projet de vie et les multiples activités.

#### Pour stimuler et nourrir la vie de la communauté :

- Brochures « Église de témoins » éditées par la Coordination évangélisation et formation (Orientations et Outils) <https://www.eglise-protestante-unie.fr/fiche/ressources-pratiques-7787>
- Catalogue des Editions Olivétan : <http://www.editions-olivetan.com/>
- Revue de l'EPUDF Ressources, offerte à tous les membres des conseils presbytéraux.
- Lettre d'information mensuelle Infos-ressources, envoyée automatiquement par mail chaque premier jeudi du mois aux membres des CP. D'autres membres engagés peuvent aussi la recevoir en s'inscrivant sur le site <https://www.eglise-protestante-unie.fr/inscription/>
- Le livre sur le CP offre plusieurs chapitres pour réfléchir au projet de vie et à la dynamique paroissiale (p. 123-205). Des fiches d'animation sont disponibles en ligne <http://conseilpresbyteral.fr/animations.html>



#### 4. Administration et finances

Le Conseil presbytéral porte la responsabilité matérielle de la communauté. Le synode national d'Avignon en 2014 l'a exprimé ainsi : « La vie communautaire forme un tout ; les finances n'en sont pas un secteur séparé. L'existence et la pertinence du projet de vie de l'Eglise locale ou paroisse, la qualité des liens communautaires, entre autres, ont un impact direct sur la vie financière. La source des difficultés ou du dynamisme financier se situe d'abord en amont du domaine strictement financier. La vie financière de l'Eglise relève donc bien de la responsabilité de chacune et de chacun et non pas de seuls spécialistes ».

Il est également de la responsabilité du CP de tenir à jour les archives et de veiller à l'entretien des bâtiments.

- Sur ces sujets, les pages 183-196 du livre sur le CP offrent de bons conseils.
- REGALE (Recueil En ligne pour la Gestion et l'Administration de L'Eglise) est un outil qui offre des centaines de fiches pratiques mises à jour très régulièrement sur de multiples aspects administratifs, légaux, financiers de la vie de l'Eglise.

**Il comprend 7 chapitres** : I. Institutionnel et juridique II. Ministres, laïcs : rémunération et bénévolat III. Immobilier IV. Assurances V. Fiscalité VI. Comptabilité VII. Questions transversales ; gestion, traitement et conservation des documents et des données.  
<https://www.eglise-protestante-unie.fr/regale/>

Chaque conseiller disposera d'un code d'accès. En cas de problème s'adresser au responsable du système d'information, Michel Haffner [michel.haffner@eglise-protestante-unie.fr](mailto:michel.haffner@eglise-protestante-unie.fr)

#### 5. La vie de l'Union nationale

Le Conseil presbytéral n'exerce pas seulement un ministère local, mais aussi un « ministère de l'Union » :

il est le trait d'union, l'interface entre l'Eglise locale/paroisse et les synodes, entre le « local », le « régional », le « national ». Par exemple, le CP est chargé de préparer et d'appliquer les décisions des synodes.

- Le livre sur le CP présente différents aspects de la vie de l'Union nationale dont est membre l'association culturelle locale (p. 245-253). Les pages 275-283 évoquent le cadre juridique.
- La Constitution de l'EPUDF et son règlement d'application sont disponibles en ligne.

**Que le Seigneur accompagne chaque Conseil dans son ministère et que son Esprit inspire son travail !**



#### Église protestante Unie

3, impasse des Carmes 82000 Montauban

**05 63 03 06 78** - [secretariatepudf.sudouest@gmail.com](mailto:secretariatepudf.sudouest@gmail.com)

<https://www.eglise-protestante-unie.fr/region-sud-ouest-r9>

 Epudf Sud-ouest